## APRÈS ART. 2 N° 186

# ASSEMBLÉE NATIONALE

MAINTIEN PROVISOIRE D'UN DISPOSITIF DE VEILLE ET DE SÉCURITÉ SANITAIRE EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA COVID-19 (N°9) - (N° 14)

Commission	
Gouvernement	

### **AMENDEMENT**

N º 186

présenté par

Mme Regol, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Julien-Laferrière, Mme Rousseau, Mme Sebaihi et M. Taché

-----

#### ARTICLE ADDITIONNEL

#### **APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.